

Ajustements nationaux de mécanismes prix face aux fluctuations du prix mondial : les leçons du coton en Afrique Zone Franc

par
Michel Fok¹

In La régulation des marchés agricoles internationaux : un enjeu décisif pour le développement. Jean-Marc Boussard et Hélène Delorme (éd). L'Harmattan. pp. 91-112

Résumé :

L'aventure cotonnière fut engagée par la puissance coloniale française bien avant la fin de la colonisation. Elle ne porta réellement fruit qu'à partir de 1952, à l'instauration d'un mécanisme de prix d'achat aux paysans intégrant l'adaptation aux fluctuations du prix mondial. Depuis 1985, la résurgence de baisses du prix mondial, de grande ampleur et à grande fréquence, a fait modifier à plusieurs reprises ce mécanisme. Les ajustements ne donnèrent pas les résultats escomptés et l'observation de la progression continue de la production dans les pays de l'Afrique Zone Franc est trompeuse. Les filières cotonnières ont été au bord de la faillite à plusieurs reprises. Dans la plupart de ces pays, le climat de partenariat entre les acteurs est très conflictuel, conséquence directe ou indirecte des ajustements du mécanisme prix mis en œuvre. Cet article est une analyse des erreurs et des difficultés d'ajuster les mécanismes de prix sous la pression, encore très actuelle, des fluctuations du prix mondial.

Mots clés : Coton, Afrique Zone Franc, politique de prix, volatilité, filière

Abstract

Well before colonization was achieved, the French colonial power committed itself in promoting cotton,. Promotion eventually succeeded only from 1952 onward, thanks to the setting up of a pricing mechanism which integrated the needed adaptation to world price fluctuations. Since 1985, this mechanism was adjusted several times, in line with collapses of the world price which came out more frequently with great magnitude. The adjustments did not lead to the expected results, although production kept on increasing, because the cotton sectors were close to bankruptcy several times. In most African francophone countries, the very conflicting relationship between stakeholders resulted directly or indirectly from the mechanism adjustments. This article analyses the errors and difficulties in adjusting pricing mechanism under the pressure, still very vivid, of world price fluctuations.

Keywords: Cotton, Francophone Africa, Price policy, volatility, commodity chain

¹ CIRAD

Introduction

La production cotonnière des pays de l'Afrique Zone Franc (PAZF) est reconnue comme une "success story" (McFail et Polti, 1988 ; Gabre-Madhin et Haggblade, 2003) avec un processus d'intensification rare en Afrique (Lele *et al.*, 1989) qui témoigne d'une amorce de révolution verte (Fok, 1995). Les PAZF ont conquis une place enviable dans le monde du coton. Pris globalement, ces pays occupent le troisième, si ce n'est le deuxième rang des pays exportateurs dans le monde (Fok, 2006). Cet aboutissement est la conséquence d'une progression régulière de la production depuis près de quarante ans, alors que la promotion de cette production date de plus d'un siècle (Fok, 1993). Fondamentalement, ce résultat a découlé de l'application d'un mécanisme de prix d'achat, mis en œuvre à partir de 1952, qui protégeait les agriculteurs contre les fluctuations du prix mondial. Ce mécanisme a été maintenu jusqu'à la première forte baisse du prix mondial de l'époque contemporaine, en 1985. Cette baisse, suivie par d'autres de plus en plus rapprochées, engendra une crise cotonnière qui mit au bord de la faillite les filières cotonnières des PAZF et obligea à reconnaître la volatilité du prix mondial (Figure 1).

Sans l'aide de certains pays européens et agences d'aide multilatérale, les filières cotonnières des pays africains auraient disparu depuis 1985. Cette aide fut cependant conditionnée à des ajustements du fonctionnement de ces filières visant à les prémunir contre les effets des crises du marché mondial du coton. Un des éléments majeurs de ces ajustements a concerné la réforme du prix d'achat aux producteurs ("mécanisme prix coton") qui intervint en plusieurs étapes, sous la pression des crises du marché mondial.

La poursuite de la progression cotonnière dans les PAZF pourrait faire croire que les ajustements du "mécanisme prix coton" ont été des succès. Il n'en est rien. Les filières cotonnières restent financièrement fragiles et ont été souvent proches de la cessation de paiement, en 2001 comme en 2004 (Chatel, 2002 ; Salé *et al.*, 2001) Leur instabilité institutionnelle est également forte dans plusieurs pays, avec un climat de méfiance voire de défiance entre les acteurs (Bénin, Tchad, Mali, Côte d'Ivoire) (Bourdet, 2004 ; Anon, 2004 ; Salé *et al.* 2004). L'établissement de barrages pour détourner les camions chargés de coton-graine des usines de destination initiale révèle l'atmosphère de Far West qui a pu régner (AIC, 2004) et règne encore au Bénin (Adomou, 2006 ; Biao, 2006). Les dissensions opposent aussi les agriculteurs entre eux. La "grève des semis" en 2000/01 au Mali (Sinaba, 2000) était d'abord le résultat d'une fronde des agriculteurs contre le président de leur syndicat². Cette grève réduira de moitié les recettes d'exportation cotonnière du Mali et marquera le début des difficultés financières de la filière.

Dans tous les pays, l'annonce du prix d'achat du coton est de plus en plus tardive, parfois trois mois après la récolte (Bénin). Le retard dans la commercialisation est devenu couran (Fok et Tazi, 2003). Ce retard peut induire un déclassement du coton qui se répercute négativement sur le revenu des producteurs alors que ces derniers n'en sont pas forcément responsables.

² "...je pense avoir accompli cette mission (Président du SYCOV, ndrl) car il est incontestable que notre filière a brillé ces dernières années.... Ceci est sûrement la résultante de notre approche qui s'est toujours voulue participative et de dialogue...Que de revendications formulées ces dernières années ! Malheureusement en 2000-2001, des radicaux ont récupéré ces revendications avec les moyens forts et incendiaires pour l'économie de l'ensemble du pays et ceci, à des fins jusqu'à présent inconnues. Egalement, fort a été mon étonnement quand les autorités ont prouvé...que notre logique de dialogue n'était pas la bonne manière pour faire aboutir nos revendications. Tout porte à croire que la meilleure façon de se faire entendre dans ce pays est d'agir avec inconscience, quelque soit le préjudice que cela peut causer....Considérant tout ce que je viens de dire...je vous présente ma démission à compter de ce jour fatidique...(Lettre de démission de M. Yaya Traoré, Président du Syndicat des Producteurs de Coton et vivrier, le 15/03/2001)

Plus grave est le retard dans le paiement (Goreux et Macrae, 2003) de plusieurs mois (Bénin) à plus d'un an (Côte d'Ivoire). On assiste ainsi à des retraits des agriculteurs de la production cotonnière ou parfois à des réductions de la superficie cotonnière (Kpadé, 2005). La fragilité financière des filières augmente le risque pour les fournisseurs d'intrants et du crédit de campagne qui élèvent les garanties demandées et les rendent plus difficiles à satisfaire. Le retard qui en résulte dans la fourniture de ces services accentue le mécontentement et la méfiance des agriculteurs.

Nombre de ces phénomènes sont les effets directs ou indirects des ajustements du "mécanisme prix coton". Le cas du coton témoigne ainsi du caractère déterminant des ajustements des prix dans le succès ou l'échec des filières agricoles d'exportation. Il montre que les ajustements effectués n'ont pas une efficacité garantie et, pis encore, qu'ils peuvent faire imploser des filières établies aussi fatalement que les baisses brutales et durables du prix mondial.

Il n'y a pas d'analyse sur les conditions d'efficacité dans l'ajustement d'un mécanisme du prix d'achat aux producteurs. Cet article en est une tentative, à partir du cas du coton dans les PAZF. L'ambition est de tirer des leçons utiles hors de cette zone ou de la production spécifique de coton. A cette fin, la première partie restitue l'évolution du mécanisme du prix d'achat. La seconde partie analyse les comportements d'adaptation des paysans au changement du mécanisme et leurs effets sur l'évolution de ce dernier. La conclusion insiste sur la difficulté à imaginer des mécanismes parfaits, elle souligne les conditions pour y parvenir et elle situe le rôle souhaitable de la recherche.

I – Les évolutions du mécanisme prix coton

La fibre de coton est un produit issu de la culture du cotonnier. Ce dernier est un arbuste cultivé annuellement donnant des fruits appelés capsules. Ces capsules, une fois ouvertes lorsqu'elles arrivent à maturité, sont le produit de la récolte effectuée par les agriculteurs. Plus précisément, ces derniers récoltent les graines, exposées à l'ouverture des capsules. La fibre de coton est portée à la surface des graines, d'où le nom de coton-graine donné à ces dernières. L'opération d'égrenage, réalisée dans une usine, permet de séparer la fibre de coton (coton fibre) de la graine.

Sur le marché mondial, seul le coton fibre fait l'objet de transaction entre le producteur, d'un côté, l'utilisateur textile (filateur) ou le négociant, de l'autre côté. La commercialisation relative au coton-graine est locale. Lorsqu'elle a lieu, elle associe le producteur et l'opérateur industriel d'égrenage. C'est ce qui se passe dans la plupart des pays en développement et producteurs de coton³, notamment dans tous les PAZF. C'est donc le mécanisme de prix relatif à la commercialisation du coton-graine qui concerne les agriculteurs de ces pays. Jusqu'à la fin des années 1980, les paysans des PAZF n'étaient pas explicitement concernés par la commercialisation du coton fibre et paraissaient ainsi abrités des fluctuations du marché mondial.

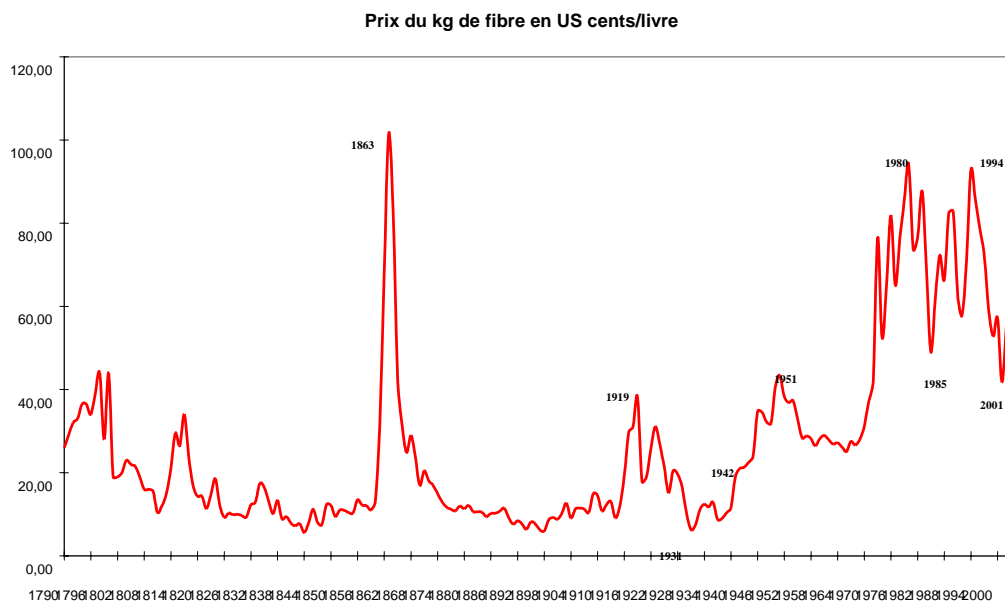
³ Dans les pays où les agriculteurs producteurs cultivent de grandes superficies de coton, en centaines voire en milliers d'hectare, la situation est différente. Ces producteurs peuvent égrener eux-mêmes leur coton, avec leur propre usine d'égrenage, ou font égrener à façon, gardant ainsi la propriété de leur coton fibre. Dans ce cas, ces producteurs sont impliqués directement dans la commercialisation du coton fibre et il n'y a pas de commercialisation du coton-graine.

Capacité historique des paysans à réagir au mécanisme de prix

La promotion du coton dans les PAZF ne date pas seulement de la période d'après-guerre, comme on tend encore à croire trop souvent (Gergely, 2005). Cette période se caractérise seulement par la mise en œuvre d'une démarche efficace de développement du coton fondée sur l'innovation du "mécanisme prix coton".

La promotion du coton dans les PAZF commence au début du XIX^{ème} siècle dans le Sénégal actuel (Fok, 1993). Si la production cotonnière ne s'y développa pas jusqu'à l'après-guerre, ce fut à cause d'un "mécanisme prix coton" jugé défavorable par les agriculteurs. Les prix étaient trop bas ou trop fluctuants d'une année sur l'autre, au gré des évolutions du marché mondial (période de l'entre-deux Guerres de la Figure 1), pour inciter durablement les agriculteurs à produire le coton. Plus amusant est d'observer leur capacité à réagir aux incitations naïves qui furent mises en place. Vers 1830, au Sénégal, on décida d'octroyer des primes en fonction de la superficie ensemencée en coton mais en gardant un prix d'achat bas. On vit alors les paysans planter des boutures de cotonnier à la veille du passage des contrôleurs. Les parcelles ne donnèrent point mais les paysans empochèrent les primes. Les fantômes des ancêtres des Tirailleurs doivent en rire encore...

Figure 1. Plus de deux siècles de fluctuation du prix mondial de coton



Source : données actualisées à partir de la thèse de Fok (1997)

Innovation du mécanisme du prix fixe pour le décollage cotonnier

Prenant acte des échecs des organismes qui l'avaient précédée dans la promotion du coton, et observant le succès dans les colonies belges, la Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles (CFDT devenue aujourd'hui DAGRIS) se convainquit de l'importance d'une rémunération attractive de l'agriculteur pour espérer son adhésion à la production. En s'inspirant des autres puissances coloniales, la CFDT développa un nouveau "mécanisme prix coton", qui fut présenté et défendu lors de la Conférence de Dakar de 1952 (CFDT, 1952), réunie pour déterminer les stratégies de développement des filières agricoles d'exportation. Ce mécanisme peut se résumer à :

- L'annonce précoce du prix d'achat aux producteurs
- Un prix stable tout au long de la campagne
- Un prix unique sur tout le territoire
- Des prix différenciés selon les qualités du coton-graine
- Un prix à un niveau attractif
- Une stabilité interannuelle du prix en dépit des fluctuations du prix mondial

La garantie d'un prix d'achat, avec une stabilité annuelle et interannuelle, dans un contexte de prix mondial fluctuant suppose l'engagement des acteurs en aval. Cet engagement fut obtenu et se concrétisa par la Convention UNICO⁴ associant les exportateurs de coton, les autorités coloniales et les industriels textiles français. La mise en œuvre de cette convention dura trois ans puis ne fut pas renouvelée. Elle permit cependant de convaincre du bien fondé de la stratégie retenue. Elle sera à l'origine de la mise en place du système de stabilisation avec la procédure de détermination résiduelle⁵ du prix d'achat du coton-graine, couramment appelée "barème", et qui fut appliquée à tous les produits agricoles d'exportation des PAZF.

Lorsque furent engagées les actions pour promouvoir l'intensification agricole, en termes d'usage d'engrais et de pesticides ou en termes d'équipement agricole, le coût de promotion (découlant des prix de cession des intrants aux paysans inférieurs aux prix réels) fut intégré dans le calcul de prix de barème. Ce point est d'une importance capitale car il transforma le "mécanisme prix coton" en un mécanisme combiné qui associait la détermination du prix d'achat du coton-graine et celle des prix des intrants et des équipements agricoles. Il s'agissait donc d'un mécanisme de "prix" (que l'anglais permet de mieux restituer sous le terme de Prices mechanism).

Il en ressort que le coût de la promotion de l'intensification, à l'origine du succès coton que l'on reconnaît aujourd'hui, ne correspondait pas à une subvention de l'Etat. Son intégration dans le calcul résiduel du prix d'achat aux paysans signifie qu'il était supporté, au moins en partie⁶, par les agriculteurs. Il s'agissait donc d'un mécanisme interprofessionnel d'incitation à l'intensification, dont le coût fut financé au moins en partie par les agriculteurs et qui s'est révélé très efficace. Ce mécanisme sera supprimé, sous la pression des agences d'aide bilatérale et multilatérale qui n'en avaient pas saisi le vrai sens économique.

Longévité témoin d'efficacité

Le "mécanisme prix" tel qu'il vient d'être décrit a persisté jusqu'au milieu des années 1980. Pendant ces "Trente glorieuses" du coton des PAZF, un seul changement intervint qu'il est important d'expliquer. Le développement du coton dans les PAZF jusqu'au milieu des années 1980 ne suivait pas un fleuve tranquille. Il y eut une période de crise de confiance lorsque les agriculteurs se rendirent compte qu'ils pouvaient être abusés par les agents des sociétés cotonnières chargés de commercialiser leur coton (Fok, 1997). Cet épisode donna lieu au processus associatif autour du coton, avec transfert aux agriculteurs de la commercialisation

⁴ Les industriels français trouvaient leur compte par l'exportation de leurs produits textiles dans les colonies françaises avec des droits de douanes préférentiels qui les protégeaient face à la concurrence.

⁵ La détermination partait d'un prix mondial anticipé, auquel on retranchait les divers frais (de l'exportation jusqu'à l'encadrement de la production, en passant par l'égrenage), pour arriver au prix qu'il était possible de payer aux agriculteurs. Le fonds de stabilisation était sollicité lorsque ce prix répercuté du prix mondial était inférieur au prix préalablement annoncé aux producteurs.

⁶ Si la différence entre le coût réel des intrants et équipements, d'une part, le prix de cession de ces derniers, d'autre part, était pris en charge totalement dans le calcul, les agriculteurs supportaient totalement le financement de l'intensification. Si cette différence était prise en charge partiellement et si le coût réel était sous-estimé, alors le financement était partagé avec les autres acteurs de la filière.

du coton. Cet épisode mettait en évidence une défaillance qui n'était pas lié au "mécanisme prix coton" en lui-même mais au comportement de "clandestins" de certains acteurs. Les principes du "mécanisme prix coton" ne furent pas remis en cause. La distribution d'un revenu supplémentaire, conséquence du transfert de la commercialisation aux producteurs, contribua à accroître l'adhésion de ces derniers à la production cotonnière.

Dissociation imposée des deux mécanismes prix

Le grand changement, qui persiste jusqu'à aujourd'hui, intervint au lendemain de la première crise cotonnière contemporaine, en 1985, après la mise en œuvre de plans d'ajustement structurel dans tous les PAZF. Le principe libéral de retour à des prix de marché « vrais » était déjà imposé aux céréales dont le marché était libéralisé (en 1983/84 au Mali). Pour le coton, en contrepartie de l'aide reçue pour surmonter les difficultés financières des filières, les pays producteurs durent accepter de s'engager dans un processus de réduction/suppression des "subventions" aux intrants fournis aux producteurs⁷. Le prix de cession des intrants devant mécaniquement augmenter, les représentants des agences d'aide arguèrent que cette augmentation serait plus que compensée par l'augmentation du prix d'achat du coton-graine qui devait suivre. C'est la stratégie "Price pull" pour améliorer le revenu des paysans, censée être, selon les tenants de l'économie libérale, plus efficace que celle de "Subsidy push". Le raisonnement s'est avéré erroné en raison de l'aversion au risque des agriculteurs dont les ressources financières limitées ne furent pas prises en compte (Fontaine et Sindzingre, 1991).

Du mécanisme de prix fixe au prix minimum

Une autre révision notable du "mécanisme prix coton" intervint à la fin des années 1980, dans tous les PAZF, à l'instigation toujours des agences d'aide bilatérale et multilatérale qui avaient un double souci : efficacité, en connectant le prix payé aux agriculteurs au prix mondial ; équité, en faisant bénéficier les agriculteurs d'un prix mondial plus favorable. On mit alors en œuvre un mécanisme avec un paiement en deux temps. On passa ainsi d'un système de prix fixe à un système de prix minimum. Ce dernier correspondant à un prix plancher devait toujours être annoncé à l'avance et payé au moment où l'agriculteur commercialisait sa production. Il pouvait être complété ensuite par un paiement conjoncturel, appelé "ristourne" dans certains pays⁸, en situation de « sur-bénéfice », quand le prix d'exportation effectif était supérieur au prix de revient indicatif.

Dans la pratique, l'augmentation du prix d'achat du coton-graine se fit attendre. Les agriculteurs font valoir que depuis 1985 la progression des coûts des intrants n'est pas compensée par l'évolution du prix d'achat du coton-graine (Bourdet,2004). Le tendance des économistes standards à ne vouloir regarder les marchés que de manière séparée, alors qu'ils sont imbriqués, a conduit à sortir d'une démarche collective d'intensification insérée dans le "mécanisme prix coton". C'est de cet épisode que date la tendance à l'extensification, avec une baisse du rendement, déplorée aujourd'hui⁹ par ceux même qui l'avaient initiée...

La notion de prix plancher visait à garantir un prix répondant au besoin de certitude des agriculteurs. Elle était accompagnée de la notion de règle prudentielle : pour éviter que la survie des filières ne soit menacée par les baisses du prix mondial, il était recommandé aux filières une grande prudence dans la détermination du prix plancher (Fok et Raymond, 1995). Cette règle prudentielle fut contestée dans la plupart des PAZF. Le prix plancher se révéla à

⁷ Nous avons vu qu'il ne s'agissait pas de subventions dans la plupart des PAZF.

⁸ Le terme de ristourne n'a pas eu la même signification au Mali et au Bénin. Cette réalité témoigne de l'absence de coordination régionale dans l'application d'un mécanisme nouveau promu par les mêmes acteurs.

⁹ Cf :Badiane *et al.* (2002) ; Baffes (2000) ;Gravellini (2004) ;Perrin et Lagandre (2005) ; Lagandre (2005).

plusieurs reprises trop élevé par rapport à ce qu'aurait autorisé le marché mondial. Le Mali peut être considérée comme le pays qui s'est accroché le plus longtemps à la règle prudentielle, avant de devoir céder à son tour à partir de 2000 (voir infra). En définitive, l'on revint de fait au mécanisme du prix fixe dans la plupart des pays, dès le milieu des années 1990.

Cependant, la question du niveau de ce prix restait entière. Il était toujours calculé comme un résidu, une fois payés les autres coûts de la filière. Ceux-ci étaient fournis par les sociétés cotonnières. Leur estimation fut vite objet de contestation, on les jugea trop élevés ou on critiqua le manque de transparence des données nécessaires pour pouvoir les évaluer correctement. L'option de prendre en compte les coûts de production d'un acteur (société cotonnière) poussa les autres acteurs (les agriculteurs) à revendiquer la prise en compte de leurs propres coûts.

Intégration des coûts de production des paysans au mécanisme de prix

Cette revendication provoqua le véritable changement du "mécanisme prix coton" avec une révision du mode de calcul. La réforme intervint dans la deuxième moitié des années 1990, d'abord au Bénin, puis en Côte d'Ivoire et enfin au Mali. Ce changement n'a pas encore gagné tous les PAZF, mais les velléités de généralisation sont perceptibles (le Burkina Faso était "invité" à considérer un tel changement vers 2003).

Les agences d'aide bilatérale et multilatérale mobilisèrent des bureaux d'étude pour imaginer de nouvelles formules de calcul intégrant, d'une part, le coût de revient de mise à FOB ou le prix mondial, d'autre part, les coûts de production des agriculteurs (Waddell et Lefèvre, 1998 ; BNETD-HORUS, 1999). En dépit d'une phase de socialisation des nouvelles formules, celles-ci furent contestées peu de temps après leur mise en œuvre, au bout d'une année ou deux dans les trois pays cités (Fok et Tazi, 2003). Les discussions aboutirent en fait à supprimer les garanties de prix, qui était pourtant au centre des spécificités de la filière coton en zone franc.

De fait, globalement, dans la plupart des PAZF, il n'y a plus aujourd'hui de mécanisme stabilisé de prix d'achat du coton-graine. Cela reste un sujet de discussion voire de dissension forte entre les acteurs. Au Mali, le dernier changement de mécanisme, intervenu récemment avec une forte implication de la Banque mondiale, a suscité de vives critiques (Nubukpo et Keita, 2005) car le nouveau mécanisme introduit la notion de fourchette de valeur pour le prix plancher. Toutes les nouvelles formules intègrent l'estimation du prix mondial et rendent donc rationnelle l'annonce tardive du prix d'achat aux agriculteurs, ce qui contrarie les pratiques antérieures.

II - Evolution du « mécanisme prix coton » et comportements des acteurs

Les ajustements du "mécanisme prix coton" ont été mis en œuvre afin d'adapter les filières cotonnières à l'instabilité du marché mondial de coton. Après vingt ans d'ajustement, il serait hasardeux d'affirmer que l'objectif soit atteint. Les filières restent fragiles face à la volatilité du prix mondial. Dans quelques pays, le climat de coopération entre les acteurs s'est détérioré. Au Bénin, la filière présente des signes de risque d'implosion. Cela est vrai aussi en Côte d'Ivoire même si on fait abstraction de l'état de guerre civile de ce pays. Au Mali, la filière semble être saisie de léthargie alors qu'elle était connue pour son dynamisme. Cette situation est en grande partie le résultat du changement de comportement des acteurs en réponse aux ajustements du "mécanisme prix coton".

Il nous faut maintenant tirer les leçons des événements qui viennent d'être rapportés, et essayer de situer les causes d'une situation peu satisfaisante. La présentation faite ici s'appuie

principalement sur le cas du Mali. Elle vise à mettre en évidence les failles dans la conception et l'application des ajustements des "mécanismes prix coton".

Ancrage du germe de suspicion par un changement brutal

Le mécanisme de prix minimum mis en place au début des années 90 entendait permettre aux agriculteurs de bénéficier les agriculteurs d'une amélioration des prix sur marché mondial¹⁰. Mais il introduisait un changement radical par rapport au mécanisme de prix fixe qui assurait un paiement en une seule fois. Avec le nouveau mécanisme, comme on l'a vu plus haut, les agriculteurs reçurent une « ristourne » en plus du prix annoncé pour la campagne 1990/91. Quelques-uns comprirent qu'il s'agissait de leur part dans le bénéfice que l'exportation de la fibre produite la campagne précédente avait généré. Beaucoup ne le comprirent pas faute d'explication (Benhamou *et al.*, 1992). Dans aucun pays, on ne prit la peine de communiquer sur le changement du mécanisme. Quand l'explication leur fut donnée, nombre de producteurs en conclurent qu'ils n'avaient pas été payés à la hauteur qu'il aurait fallu pendant très longtemps. L'équité du prix d'achat du coton-graine devenait alors objet de doute et ce doute s'étendit aux prix qu'ils payaient pour les intrants ou les équipements.

Défaillance par laxisme dans le respect des principes

Ce même mécanisme de prix minimum devait obéir au principe d'une fixation prudentielle du prix plancher afin de se prémunir contre les effets dévastateurs d'une surestimation du prix mondial. Les promoteurs du nouveau mécanisme souhaitaient au départ inscrire explicitement cette règle prudentielle, mais ils n'y parvinrent pas car cette règle ne semblait pas être politiquement correcte dans les PAZF, au Mali en particulier.

Dans la pratique, la stratégie des agriculteurs, qui avaient eu entre-temps voix au chapitre dans la fixation du prix d'achat du coton-graine, était de maximiser le prix minimum, incités en cela par des ONG du Nord¹¹ (Observatoire Coton, 2000). Cette démarche se traduisait mécaniquement par la réduction de la probabilité et du niveau de la ristourne. Les pays ayant fixé un prix d'achat plancher plus élevé ont distribué des ristournes moins fréquentes et moins élevées (Tableau 1). Ce sont des pays où les agriculteurs ont un pouvoir social plus important (Bénin et Côte d'Ivoire). Très vite, le versement de ristourne se tarit. Le Mali, qui semblait être le plus soucieux du respect de la règle prudentielle, a fini par céder après la grève des semis de 2000 qui mobilisa une partie des paysans¹². C'est ainsi qu'en définitive, le mécanisme de prix minimum est redevenu assez vite celui d'un prix fixe tandis que disparaissait le souci de protéger les filières cotonnières contre la volatilité du prix mondial.

¹⁰ Sans discuter le sens d'équité qui guidait le nouveau mécanisme, il convient de noter qu'un tel type de mécanisme n'existait, dans le monde, que dans le cas des coopératives agricoles. Il s'agissait donc de faire fonctionner un mécanisme économique, avec un sens précis, dans un contexte très différent de celui des coopératives. On peut noter qu'aujourd'hui en France des négociants privés en blé appliquent ce mécanisme pour fidéliser les paysans qui leur en livrent.

¹¹ "A présent, les cours mondiaux sont bien remontés... Les organisations devraient être en mesure de négocier les prix... dans une fourchette se situant entre 180 et 200 FCFA le kg... D'ailleurs, les prix pourraient continuer à grimper... selon le Conseil Consultatif International du Coton" (extrait de la note de conjoncture citée, issue de l'Observatoire coton confié à l'ONG CIEPAC).

¹² Cette grève a été essentiellement suivie par les agriculteurs de Bougouni et de Sikasso et a engendré des actions violentes. On a vu des grévistes retourner les parcelles semées par les agriculteurs qui ne voulaient pas suivre la grève. Ce ne fut toutefois ni la mobilisation générale ni l'opération consensuelle que l'on tend à présenter.

Supprimé : en France

Tableau 1. Fréquence et valeurs des ristournes distribuées entre 1994 et 2002

	Mali	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire
Moyenne prix d'achat, coton-graine 1er choix	145	180	153	178
Valeur maximale de ristourne, FCFA/kg coton-graine	40	20	25	6,7
Nombre d'années à distribution	7	4	7	5
Valeur moyenne de ristourne, FCFA/kg coton-graine	25,6	16,4	21,9	6,4

Source: à partir des données de Goreux et Macray, 2003; Gergely, 2004; Devèze et des Fontaines, 2005

Le non respect des principes du mécanisme de prix minimum fut facilité par l'absence d'une coordination régionale d'autant plus surprenante que le même changement intervint dans tous les PAZF au même moment et sous la houlette des mêmes agences d'aide bilatérale et multilatérale. Ce contexte facilita la réaction inverse de contestation du prix retenu dans un pays sous prétexte que les prix observés dans les autres pays étaient plus élevés. Une autre illustration de la dérive provoquée par le non respect des principes du "mécanisme prix coton" fut apportée par l'intégration d'un complément au prix minimum, véritable complément politique alloué au Bénin, Côte d'Ivoire et Mali en 2001/2002. Ce genre de décision non seulement enleva toute signification au mécanisme retenu mais contribua aussi à ranger les pays concernés dans le lot des pays qui subventionnent le coton (ICAC,2002), ceux-là même que ces mêmes pays ont critiqués à Cancun en 2003.

Défaillances issues de modalités naïves et incomplètes

Absence de politiques de contrôle de l'offre

Dans tous les pays où l'on a promu la production cotonnière, l'augmentation de la production a toujours été considérée comme un indicateur de succès. Nul ne pouvait ou ne voulait imaginer limiter le volume de production. La commercialisation de tout ce qui était produit avait valeur d'obligation morale et politique. Le maintien d'une telle situation était cependant suicidaire lorsque le prix mondial baissait en-dessous du coût variable de production de la fibre. Or cela s'est observé à plusieurs reprises depuis le milieu des années 1980. Dans ces conditions, chaque tonne produite accroissait le déficit des filières. Le Mali, le Bénin, le Tchad mirent en œuvre des quotas de production mais à des périodes différentes. L'épisode au Mali¹³ a beaucoup affecté le climat du partenariat entre la CMDT et les agriculteurs. Au-delà du caractère ubuesque de l'anecdote rapportée, il faut retenir qu'une modalité incomplète dans un mécanisme de prix peut induire un climat de méfiance qui laisse des séquelles très longues à disparaître.

Défaut d'une référence aux coûts de production des sociétés cotonnières

Le mécanisme appliqué depuis le début des années 1990 comportait aussi une grande maladresse, héritage du "barème" : la référence au coût de revient¹⁴ de la fibre produite pour

¹³ Au Mali, en 1986, le Directeur Général de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles donna instruction orale à son personnel d'encadrement de répercuter les quotas de production au niveau des villages. Ses ennemis politiques exploitèrent la situation pour l'accuser de vouloir empêcher les agriculteurs de faire du coton et une commission d'enquête fut nommée. L'on vit les agents de l'encadrement se dédire face aux agriculteurs. Après avoir été pris dans ses contradictions lors d'une confrontation avec l'un de ses agents, le Directeur Général de la CMDT fut lui-même mis en prison et n'en sortit que sur intervention expresse du Directeur Général de la CFDT auprès du Président du Mali.

¹⁴ Il eut été bien plus habile de se référer à un indicateur public, comme l'Indice A. Nous l'avons suggéré pour le Mozambique (Lemaître, Fok et Jeje, 2001), idée reprise plus tard (Goreux et Macrae, 2003) et qui tend à se généraliser.

déclencher le paiement complémentaire aux agriculteurs. Plus haut était le coût de revient, plus faibles étaient la probabilité et le niveau de la ristourne. Comme ce coût de revient était déterminé à partir des coûts d'intervention des sociétés cotonnières que d'aucuns trouvèrent peu transparents voire sciemment surestimés, l'application du mécanisme du prix minimum engendra rapidement un débat sur les coûts et alimenta la suspicion à l'égard des sociétés cotonnières.

La référence aux coûts de production des sociétés cotonnières donna quelque légitimité à la revendication des agriculteurs de voir intégrés également leurs coûts de production. Que les prix aux agriculteurs intègrent au moins leurs coûts de production semblait à la fois relever du bon sens et de la justice. Des responsables politiques, des spécialistes de suivi des filières cotonnières, et bien sûr des représentants d'ONG prirent le relais de cette revendication. Nul n'osa rappeler que la loi d'airain de l'économie veut, à l'inverse, que cessent de produire ceux dont les coûts de production ne peuvent être couverts par le prix qu'ils peuvent obtenir.

Défaut d'une rémunération ex ante du travail familial

L'on décida donc d'intégrer les coûts de production agricoles dans la formule de calcul du prix d'achat du coton, au Bénin d'abord, puis en Côte d'Ivoire et au Mali. Pour les agriculteurs, il était tentant de maximiser le coût ainsi pris en compte, ce qui fut facilité par la décision de rémunérer ex-ante le travail familial¹⁵ et prise en compte divers travaux d'évaluation (Nubukpo et Keita, 2005). La dérive dans la surestimation des coûts de production ne manqua pas d'être suspectée par les sociétés cotonnières à leur tour. Les mêmes débats et contestation des coûts de production ne tardèrent pas à s'exprimer dès l'application des nouvelles formules de calcul du prix d'achat à la production. Il en résulta une aggravation des dissensions entre les acteurs.

Peu d'observateurs se risquèrent à contester le bien fondé de la rémunération ex-ante du travail familial ou à souligner les risques pour la viabilité de filières de production fondées sur un recours intense au travail familial¹⁶. Politiquement, il ne semblait pas correct de rappeler que la résilience de l'agriculture familiale procède de sa capacité à rémunérer le travail familial de manière ex-post, en fonction de l'état du marché. Depuis quelques années, on n'a jamais autant entendu les agriculteurs se plaindre de l'ingratitude et de la faible rentabilité de la culture cotonnière. En même temps, on n'a jamais vu les superficies et les productions cotonnières augmenter autant. Ce paradoxe peut s'expliquer par l'absence d'alternative de culture de vente mais aussi par le jeu de surenchère que les nouveaux "mécanisme prix coton" ont encouragé.

Adaptation des agriculteurs aux effets mal anticipés

Extensification : réaction rationnelle des paysans

Le processus de réduction/suppression des subventions aux intrants a induit un changement de comportement qui n'a pas été anticipé. Ce processus correspondait à un changement des prix relatifs entre les facteurs de production. Face à ce changement, il était rationnel que les paysans réajustent leur mode de production au détriment des facteurs devenus plus chers (les intrants) et en faveur des facteurs moins coûteux, soit dans les PAZF la terre et le travail

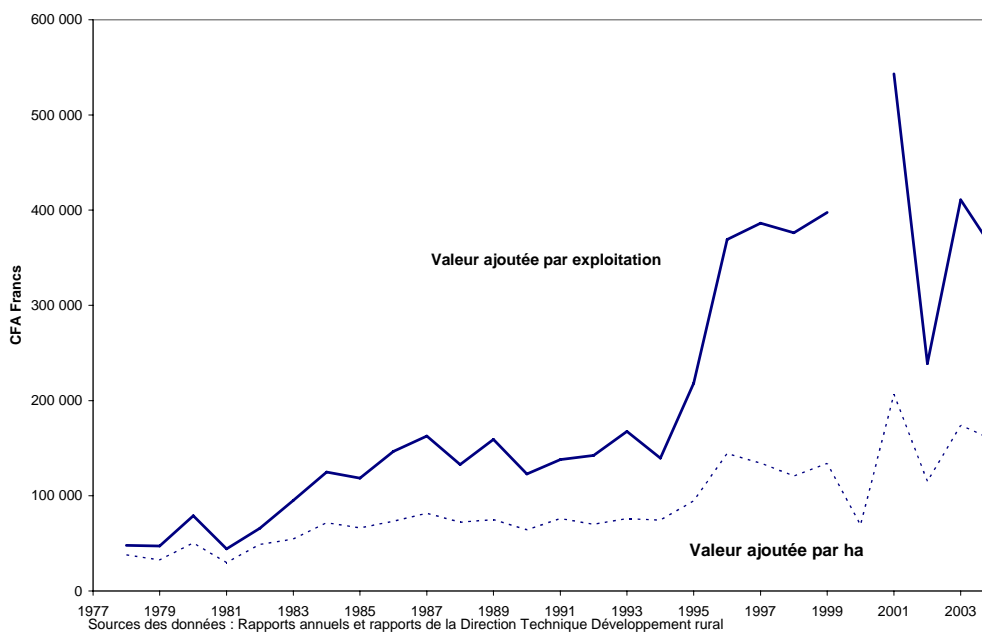
¹⁵ Au Mali, on décida de valoriser la main-d'œuvre familiale à 825 FCFA/jour, conduisant alors à un coût de production de 177 FCFA/kg de coton-graine à partir d'un rendement de 1250 kg/ha (alors que le rendement moyen était d'environ 1050 kg/ha).

¹⁶ On estime à 100-150 homme-jours de travail pour un hectare de coton dans les PAZF. Toute erreur dans l'estimation de la rémunération de ce travail a des répercussions bien plus fortes que dans une production très capitalistique, comme aux Etats-Unis où il suffit de 12 heures de travail familial.

familial. Ainsi s'explique le processus d'extensification avec la forte augmentation des surfaces cotonnières.

Dans le cas du Mali, cette forme d'adaptation est confirmée, d'un côté, par l'augmentation puis la stabilisation de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la sole cotonnière, de l'autre côté, par le maintien de la valeur ajoutée par unité de surface, les deux mesurées en terme courant (Figure 2). L'évolution de ces indicateurs de valeur ajoutée a cependant été fortement perturbée par la grève du semis de la campagne 2000/2001 qui a réduit de moitié la superficie semée bien que les agriculteurs aient acquis les intrants pour le double de cette superficie. Cette grève s'est soldée aussi par un grand retard de semis qui a réduit de fait l'espérance de rendement et donc le revenu brut. En conséquence, le remboursement du crédit sur les intrants a dû être échelonné sur les campagnes ultérieures. L'évolution de la valeur ajoutée soulignée ici nuance fortement l'affirmation courante relative à la baisse de revenu des agriculteurs car cette affirmation se fonde, à tort, sur le revenu à l'hectare.

Figure 2. Evolution de la valeur ajoutée de la production cotonnière du paysan au Mali, zone CMDT, valeur courante



Source : données actualisées à partir de Fok et al. 2000

Le court terme au détriment de la préservation du capital à long terme

Ces adaptations des agriculteurs, rationnelles sur le plan économique car elles génèrent le revenu monétaire dont les familles agricoles ont besoin, ont cependant des coûts environnementaux et sociaux élevés. L'extension en surface se traduit par une mise en culture accrue des terres et une course foncière qui crée des tensions entre les villageois. Le coût environnemental résulte notamment de la mise en culture de terres marginales, facteur qui peut expliquer la baisse du rendement. Ces inconvénients résultent d'un ajustement du "mécanisme prix coton" non accompagné de la promotion d'activités rémunératrices alternatives.

Contestation : réaction rationnelle des dépendants

L'accentuation de l'exploitation de la ressource terre a été de pair avec celle de la ressource travail de la famille sans que les jeunes, davantage mobilisés, soient forcément récompensés. Ces jeunes ont pu alors ne pas adhérer à l'idée de faire toujours plus de coton, surtout s'ils désapprouvaient¹⁷ le mode d'usage du revenu supplémentaire. Ainsi ont émergé des dissensions au sein des grandes familles, conduisant à l'éclatement des exploitations cotonnières dans la plupart des PAZF.

Les ajustements du "mécanisme prix coton" ont donc des répercussions sociales, jusqu'au sein des exploitations. Ces répercussions ont des incidences économiques, notamment en changeant la productivité. Le départ des jeunes pour fonder, sans grands moyens, leurs propres exploitations, prive les exploitations d'origine d'une bonne partie de leurs bras valides. Le résultat d'ensemble est une baisse de productivité tant pour les exploitations d'origine (qui manque de bras pour rentabiliser au mieux l'équipement) que pour les nouvelles exploitations (qui n'ont pas d'équipement pour exprimer leur savoir-faire). Face à une productivité qui stagne voire régresse, les agriculteurs concernés ne voient que le relèvement du prix d'achat du coton-graine comme solution immédiate pour préserver leur revenu, ou assurer leur survie tout court. L'on comprend ainsi la place prise par les réclamations sur le prix, au détriment des autres revendications (comme par exemple des actions pour gagner en productivité).

Conclusion

La viabilité d'une filière dépend de l'intégration du risque que comportent les fluctuations du prix mondial dans les mécanismes nationaux de prix d'achat des produits agricoles. L'adoption d'un "mécanisme prix coton" novateur et efficace a été à l'origine du succès coton dans les PAZF. C'était un mécanisme combiné de prix qui favorisait l'intensification sans subvention et qui a permis à la Révolution verte de commencer à s'exprimer dans la production de coton en Afrique. Cette particularité n'a pas été comprise. La dissociation de la détermination du prix des intrants et des équipements de celle du prix d'achat du coton est responsable de bien de processus défavorables qui se sont manifestés depuis 1985.

Les ajustements du "mécanisme prix coton" ont alimenté ces processus défavorables, dans certains pays, jusqu'à un degré déplorable de désordre institutionnel et de dissension entre les acteurs, parce qu'ils ont été mis en œuvre :

- trop brutalement
- sans explicitation ni partage des principes qui les sous-tendent
- sans souci de coordination régionale
- en ouvrant la possibilité au laxisme dans le respect des principes
- suivant des modalités naïves et incomplètes
- en se fondant parfois sur des bases théoriques erronées
- et sans anticiper les réactions d'adaptation des paysans dont les effets peuvent être néfastes pour la filière

Le cas du coton montre la difficulté à ajuster les mécanismes de prix. Y aurait-il une fatalité à ne pas pouvoir inventer de mécanisme parfait une fois pour toutes ? Certainement, cette fatalité procède de l'impossibilité d'anticiper parfaitement les réactions d'adaptation et les comportements opportunistes des acteurs des filières. L'anticipation est rendue plus difficile par les interférences politiques. Il en découle qu'il est préférable de rechercher des réformes

¹⁷ Lorsqu'un jeune voit le chef d'exploitation accaparer la valeur ajoutée, parfois pour pouvoir prendre une nouvelle épouse après avoir répudié celle qui l'a enfanté, il ne peut pas rester sans réaction.

incrémentales, dans un processus d'ajustement qui préserve les éléments positifs et qui veille à corriger les éléments négatifs.

Encore faut-il disposer des connaissances nécessaires pour discerner le positif du négatif. Là réside un rôle possible de la recherche : proposer et/ou suivre des mécanismes de prix pour les améliorer de manière incrémentale. Pour contribuer efficacement aux ajustements de ces mécanismes, il est nécessaire que les chercheurs explicitent leurs hypothèses sous-jacentes, portant à la fois sur le fonctionnement économique des filières et sur les réactions anticipées des divers acteurs. Si ces hypothèses ne sont pas corroborées, les effets escomptés ne peuvent se concrétiser, il devient alors pertinent de procéder à un réajustement plus ou moins important des mécanismes. Force est de constater cependant que cette étape d'explicitation des hypothèses fait souvent défaut. Par ailleurs, nul ne garde trace des hypothèses concurrentes mais délaissées lors de la décision d'un nouveau mécanisme. Cela doit aussi être corrigé pour que les réajustements de ce dernier, souvent avec plusieurs années de décalage et de nouveaux interlocuteurs, puissent en tirer profit.

Aujourd'hui, pour assurer la durabilité des filières cotonnières face à la volatilité du prix mondial, des agences d'aide au développement sont séduites par de nouveaux "mécanismes prix coton" (Anon, 2004 ; Cordier, 2005). On peut être pessimiste sur les résultats de leur application au regard des modalités envisagées de mise en œuvre (notamment absence de coordination régionale) et surtout d'une construction fondée sur une hypothèse qui occulte le caractère endogène des fluctuations des prix des produits agricoles (Boussard *et al.*, 2005).

Références bibliographiques

Adomou, L. : *Dossier égrenage de coton : le Chef de l'Etat tranche en faveur des producteurs*, AllAfrica.com, 13/01/2006, 1 pp.

AIC : *Mémoire sur la situation de la filière coton*, Association Interprofessionnelle du coton, Cotonou, Bénin. N° Mars 2004, 21 pp.

[Anon] : *Synthèse des travaux*, Atelier sur le mécanisme de détermination du prix du coton-graine aux producteurs du Mali Bamako (Mali).18-19/04/2002, 2 pp.

[Anon] : « Proposition pour la mise en place d'un mécanisme d'atténuation de la volatilité des cours du coton », *Forum Union Européenne - Afrique sur le Coton* Paris (France).5-6 Juillet 2004, 5pp.

[Anon] : « Bénin: Travailleurs et producteurs de coton dénoncent le bradage des usines » *Marchés Tropicaux*, 27/08/2004, p. 1863.

Badiane, O., Ghura, D., Goreux, L., and Masson, P. : *Cotton sector strategies in West and Central Africa*, The World Bank, Washington. N° 2867. July 2002, 20 pp.

Baffes, J. : "Cotton reforms in West and Central Africa and the World Bank", *Cotton Outlook Special Feature*, December 2000 pp. 32-38.

Biao, B. B. : « Campagne cotonnière 2005-2006 : comment le ministre Akplogan veut tuer la filière coton » *Le Matinal*, Cotonou, Bénin, 13/01/2006, 2 pp.

BNETD-HORUS : *Etude pour la détermination d'un mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine*, HORUS Entreprises, Paris, France. N° Novembre 1999, 35 pp.

Bourdet, Y. : *A Tale of three countries - Structure, Reform ad Performance of the Cotton Sector in Mali, Burkina Faso and Benin*, Swedish International Development Authority, Country Economic report N° 2, Stockholm, 2004, 58 pp.

Boussard, J.-M., Gérard, F., and Piketty, M.-G. : *Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités*, CIRAD, Montpellier, 2005, 135 pp.

Chatel, B. : « Coton : état des lieux "dramatique" », *Marchés Tropicaux*, 18 Octobre 2002 pp. 2215-2216.

CFDT : *Note sur l'action entreprise par la CFDT en vue du développement de la production du coton en culture sèche en A.O.F.* Conférence cotonnière de Dakar, Juin 1952, CFDT, Paris. N° 03/06/1952, 18 pp.

Cordier, J. : « Les mécanismes d'atténuation des chocs exogènes à travers l'exemple du secteur cotonnier », *Réunion des experts de la Zone franc*. Ministère de l'Economie et des Finances Paris. 19/09/2005, 11 pp.

Devèze, J. C., and Halley des Fontaines, D. : *Le devenir des agricultures familiales des zones cotonnières africaines : une mutation à conduire avec tous les acteurs à partir des cas du Bénin, Burkina Faso, Cameroun et Mali*. Agence Française de Développement, Paris Octobre 2005, 85 pp.

Fok, A. C. M. : *Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993*, CIRAD, Montpellier. Document de travail de l'UR Economie des Filières N° 8, 1993, 237pp ;

Fok, A. C. M. : "Le coton en Afrique francophone : Révolution verte ou évolution institutionnelle ?" *Séminaire CIRAD Succès et limites des révolutions vertes*. Montpellier, CIRAD (Ed.), 06 Septembre 1995, pp. 80-92.

Fok, A. C. M. : "Dynamics of the evolution of the cotton system in Mali". *Agricultural systems and Policy* (Caldwell, J. S., and Akoboundu, E., Eds.), Association for Farming systems Research/extension, Blacksburg, Virginia, USA, 1997, pp. 49-62,

Fok, A. C. M. "Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique. Une histoire économique du coton/Textile dans le monde". Doctorat en Economie, Université de Montpellier I, Montpellier, France. 1997. 827 p.

Fok, A. C. M., Koné, M., Djouara, H. et Ballo, D. "Farmers' response to the evolution towards globalization: the case of cotton production in Mali." Communication présentée à la 16^{ème} *Conférence de l'Association Internationale de recherche sur les systèmes de production agricole*, IFSA. Santiago (Chili), 27-29/11/2000, 17 p.

Fok, A. C. M. : "Mondialisation, distorsion de concurrence et évolution technologique : portée et limites du succès du coton en Afrique Zone Franc", *International Conference on*

- Championing Agricultural successes for Africa's future. A Parliamentarians' Dialogue.* NEPAD (ed.) Omerset West, South Africa. May 15-18, 2006.
- Fok, A. C. M., and Raymond, G. : « Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali » *Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation* (Calabre, S., Ed.), Ministère de la Coopération, Economica, Paris 1995, pp. 203-214. .
- Fok, A. C. M., and Tazi, S. : « Evolution institutionnelle, approche statique et dynamique de la performance en relation avec les objectifs de développement ». *Rapport de synthèse régional, Projet Resocot*, Cirad, Montpellier. N° Juillet 2003, 66 pp.
- Fontaine, J.-M., and Sindzingre, A. : *Macro-micro linkages : structural adjustment and fertilizer policy in sub-saharan Africa*, OECD Development Centre working paper N° 49, Paris 1991, 75 pp.
- Gabre-Madhin E. Z., and Haggblade S. : *Successes in African agriculture: results of an expert survey*, IFPRI, Washington, 2003. 43 pp.
- Gergely, N., Etude comparative sur les coûts de production des sociétés cotonnières au Mali, au Burkina Faso et au Cameroun. G.L.G. Consultants, Paris, avril 2004, 30 p.
- Gergely, N. : *Le coton : quels enjeux pour l'Afrique ?*, Fondation pour l'agriculture et la Ruralité dans le Monde, Les dossiers de FARM Novembre 2005, Paris 2005, 20pp..
- Goreux, L., and Macrae, J. : *Reforming the Cotton Sector in Sub-Saharan Africa*, The World Bank, Washington D.C. Africa Region Working Paper Series N° 47, March 2003, 80 pp.
- Gravellini, J.-M. : « Le cas du coton en Afrique : le point de vue de l'AFD ». *Séminaire GEMDEV-HCCI : Commerce et développement ou le commerce est-il encore vraiment indispensable au développement ?* Paris (France).3-4 Juin 2004, 6 pp.
- ICAC : *Production and trade policies affecting the cotton industry*, International Cotton Advisory Committee, Washington D.C. N° July 2002, 11 pp.
- Kpadé, P. C. : *Mutations institutionnelles dans la filière cotonnière au Bénin : une vision néo-institutionnelle*, Université Montpellier 1, Montpellier, 2005, 132.pp.
- Lagandre, D. : *Le secteur cotonnier en Zone Franc : entre succès et dépendance*, Agence Française de Développement, Paris, France. Rapport Thématique JUMBO N° 7. Septembre 2005, 24 pp.
- Lele, U., Van de Walle, N., and Gbetibouo, M. : *Cotton in Africa : an analysis of differences in performances*, MADIA series N° 7, The World Bank,, Washington 1989, 36 pp.
- Lemaître, P., Fok, A. C. M., and Jeje, J.: *Mozambique Cotton sub-sector assessment*, PLC, Paris, October 2001, 159 pp.
- Mcphail, K., and Polti, C. : *Evaluation de l'impact économique et social des programmes de développement cotonnier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo*, Département des Evaluations rétrospectives, Banque mondiale, Washington. Mars 1988 151pp

- Nubukpo, K., et Keita, M. S. : *L'impact sur l'économie malienne du nouveau mécanisme de fixation du prix du coton graine*, CIRAD et IER, Bamako (Mali). N° Août 2005 pp. 42.
- Nubukpo, K., and Keita, M. S. : « Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali », *Les filières d'exportation des produits agricoles du sud*. Colloque de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Bamako (Mali).6 et 7 Avril 2005.
- Observatoire coton : *Marché mondial du coton : forte remontée des cours mondiaux*, Observatoire coton du Réseau APM Afrique, Montpellier (France). Note de conjoncture N° Mai 2000 pp. 2.
- Perrin, S., and Lagandre, D. : *Le coton africain face à la concurrence du marché mondial*. Rapport Thématique Jumbo, N° 6. Agence Française de Développement, Paris, 2005, 33 pp.
- République du Mali : *Protocole d'accord Etat-CMDT-Producteurs sur le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine*, République du Mali. N° 13/01/2005, Bamako 2005, 5 pp.
- Salé, M., Togbé, R., and Waddell, A. : *Etude sur la crise financière cotonnière*, Gestion Informatique Développement Inc., Sainte-Thérèse (Canada). Décembre 2001, 107 pp..
- Salé, M., Togbé, R., and Waddell, A. : *Etude sur la situation de la filière cotonnière*, Gestion Informatique Développement Inc., Sainte-Thérèse, (Canada), 2003, 99 pp.
- Sinaba, F. : « Le front des paysans de Mali sud » *Grain de sel*, 15, Juillet 2000 pp. 6.
- Sinaba, F. : « Mali : la grève du coton désamorcée » *Grain de sel* 15, Juillet 2000 pp. 4-5.
- Waddell A., et Luc Lefebvre : *Etude de stratégie de développement du sous secteur cotonnier. Schéma d'organisation et politique prix*, GID & ADE. N° 06/06/1996 , 16 pp. .